

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D1101 AFP et stage 1.1 : découvrir mon contexte professionnelle			
Ancien Code	PEDE1B11AFPS1	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/ Z/M/C/B/C/M/Z/B/Z/M/C/ EDB1110		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Nathalie MICHELS (michielsn@helha.be) Antonino BUTERA (buteraa@helha.be) HELHa Campus Mons Céline DOCHY (dochyc@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Marie-Françoise DESCHAMPS (deschampsmp@helha.be) Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Anne-Claire HOEBEKE (hoebekeac@helha.be) HELHa Gosselies Kim LARSILLE (larsillek@helha.be) Fabian BOSMAN (bosmanf@helha.be) Cécile DUPONT (dupontc@helha.be) Yannick GRASSEELS (grasseelsy@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline DEPREZ (deprezc@helha.be) Natacha VAN MERHAEGHE (vanmerhaeghen@helha.be) Stéphanie PIRARD (pirards@helha.be) Baptiste CUVELIER (cuvelierba@helha.be) Stéphanie FAVART (favarts@helha.be) Wivine GILQUIN (gilquinw@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de découvrir son futur contexte professionnel ainsi que de comprendre le système scolaire, de l'institution aux classes.

Cette unité a également pour intention de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques en lien avec des situations professionnelles.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même de/d':

1. Décrire, sur la base de référents théoriques et des prescrits légaux, le système scolaire et périscolaire: ses missions, son organisation et ses acteurs.
2. Analyser le fonctionnement d'une école fondamentale: sa structure, son organisation, son projet d'établissement, son plan de pilotage...
3. Analyser l'organisation des classes : disposition spatiale, aménagement temporel, activités, gestes professionnels et responsabilités de l'enseignant (registre de présences, etc...) ...
4. Maitriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication ;
5. Respecter le cadre professionnel : - les consignes administratives ; - les règles déontologiques ; - les règles institutionnelles ... fournies tant par la HE que par les lieux de stage.

« L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages »

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE1B11AFPS1A AFP 1.1 : découvrir mon contexte professionnel 1.1 60 h / 2 C

PEDE1B11AFPS1B Stage 1.1 : découvrir mon contexte professionnel 1.1 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE1B11AFPS1A AFP 1.1 : découvrir mon contexte professionnel 1.1 20

PEDE1B11AFPS1B Stage 1.1 : découvrir mon contexte professionnel 1.1 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation certificative de cette activité d'apprentissage est réalisée lors d'une épreuve intégrée.

5. Cohérence pédagogique

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 1.1 : découvrir mon contexte professionnel 1.1			
Ancien Code	14_PED1B11AFPS1A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB1111		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DOCHY (dochyc@helha.be) Céline DOCHY (dochyc@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Marie-Françoise DESCHAMPS (deschamps@helha.be) Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Anne-Claire HOEBEKE (hoebekeac@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de découvrir son futur contexte professionnel ainsi que de comprendre le système scolaire, de l'institution aux classes.

Cette unité a également pour intention de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques en lien avec des situations professionnelles.

Cette unité comprend quatre partenaires : les ateliers/séminaires visent plusieurs objectifs à travers la rencontre avec

- des professionnels du terrain,
- des professeurs didacticiens de la Helha,
- des psychopédagogues
- le maître de formation professionnelle (MFP).

Les cours sont conçus comme un va-et-vient entre la théorie et la pratique basé sur l'expérience et le vécu des étudiants. Il permet également de réaliser des liens avec d'autres cours et de réinvestir ainsi les apprentissages.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même de/d':

1. Décrire, sur la base de référents théoriques et des prescrits légaux, le système scolaire et périscolaire: ses missions, son organisation et ses acteurs.
2. Analyser le fonctionnement d'une école fondamentale: sa structure, son organisation, son projet d'établissement, son plan de pilotage...
3. Analyser l'organisation des classes : disposition spatiale, aménagement temporel, activités, gestes professionnels et responsabilités de l'enseignant (registre de présences, etc...) ...
4. Maîtriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication ;
5. Respecter le cadre professionnel :
 - les consignes administratives ;
 - les règles déontologiques ;
 - les règles institutionnelles

fournies tant par la HE que par les lieux de stage.

>> L'objectif général des AFP/ séminaires est de décrire, sur base d'observations, des gestes professionnels, l'environnement, ...

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Observation du système scolaire en FWB, de l'institution aux classes.
- Les cadres légaux et les documents de référence de l'Ecole.
- La prise de contact avec les écoles de stage
- Liens avec les outils/supports liés à la didactique/méthodologie abordée lors des AFP/séminaires

Démarches d'apprentissage

Les AFP et les séminaires permettront d'aborder différentes pratiques et de créer des liens avec divers concepts théoriques grâce aux appports du MFP, du psychopédagogue et des didactiens.

Les AFP et séminaires sont obligatoires et conditionnent l'accès au stage.

Les séances de cours se construiront autour de/d' :

- échanges autour de ses représentations en lien avec le terrain ;
- observations et d'analyses de la structure de notre système scolaire ;
- comparaison des observations;
- observations et d'analyses de situations d'apprentissage réelles ou simulées.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une démarche d'évaluation formative ainsi que des moments d'auto-évaluation seront prévus.

Un accompagnement du psychopédagogue de référence tout au long du dispositif (rencontres, teams, mails, ...) sera possible, à la demande des étudiants et selon les attributions.

Des supports favorisant les différents profils d'apprentissage seront prévus.

Sources et références

- Les référentiels.
- Les programmes du Segec.
- Divers ouvrages méthodologiques et supports pédagogiques.

Une bibliographie plus complète sera donnée dans le cadre du cours.

De nombreuses références sont abordées et citées.

D'autres seront placées sur connected en fonction des besoins et des questions des étudiants.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Des documents de cours fournis en début d'année aux étudiants et placés sur connected. Ceux-ci seront complétés par les notes des étudiants.
- Powerpoint
- Vidéos
- Présentation d'outils pratiques liés au terrain

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence aux AFP et aux séminaires est obligatoire et conditionne l'accès aux stages.

Cette UE est évaluée selon une épreuve intégrée : évaluation commune AFP et stages au Q1 via un rapport.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires.

Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 1.1 : découvrir mon contexte professionnel 1.1			
Ancien Code	14_PED1B11AFPS1B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB1112		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DOCHY (dochyc@helha.be) Céline DOCHY (dochyc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de découvrir son futur contexte professionnel ainsi que de comprendre le système scolaire, de l'institution aux classes.

Cette unité a également pour intention de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques en lien avec des situations professionnelles.

Cette unité comprend quatre partenaires : les ateliers/séminaires visent plusieurs objectifs à travers la rencontre avec

- des professionnels du terrain,
- des professeurs didacticiens de la Helha,
- des psychopédagogues
- le maître de formation professionnelle (MFP).

Les cours sont conçus comme un va-et-vient entre la théorie et la pratique basés sur l'expérience et le vécu des étudiants. Il permet également de réaliser des liens avec d'autres cours et de réinvestir ainsi les apprentissages.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même de/d':

1. Décrire, sur la base de référents théoriques et des prescrits légaux, le système scolaire et périscolaire: ses missions, son organisation et ses acteurs.
2. Analyser le fonctionnement d'une école fondamentale: sa structure, son organisation, son projet d'établissement, son plan de pilotage...
3. Analyser l'organisation des classes : disposition spatiale, aménagement temporel, activités, gestes professionnels et responsabilités de l'enseignant (registre de présences, etc...) ...
4. Maîtriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication ;
5. Respecter le cadre professionnel : - les consignes administratives ; - les règles déontologiques ; - les règles institutionnelles ... fournies tant par la HE que par les lieux de stage.

>> L'objectif général du stage est d'observer le système scolaire et éventuellement de gérer quelques activités.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Observation du système scolaire en FWB, de l'institution aux classes.

- Les cadres légaux et les documents de référence de l'Ecole.
- La prise de contact avec les écoles de stage
- Liens avec les outils/supports liés à la didactique/méthodologie abordée lors des AFP/séminaires

Démarches d'apprentissage

Le stage permettra

- de découvrir l'environnement professionnel et le système scolaire grâce à l'observation sur le terrain (direction, mds de P3, enseignants de P1 ou P2 et de P5 ou P6) ;
- d'aborder différentes pratiques et de créer des liens avec divers concepts théoriques liés aux apports du MFP, du psychopédagogique et des didacticiens.
- de réaliser un rapport d'observation (voir consignes et questionnaire du carnet de stage).

Les AFP et séminaires sont obligatoires et conditionnent l'accès au stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une démarche d'évaluation formative ainsi que des moments d'auto-évaluation seront prévus.

Un accompagnement du psychopédagogique de référence tout au long du dispositif (rencontres, teams, mail, ...) sera possible, à la demande des étudiants et selon les attributions.

Des supports favorisant les différents profils d'apprentissage seront prévus.

Sources et références

- Les référentiels.
- Les programmes du SeGEC.
- Divers ouvrages méthodologiques et supports pédagogiques.
- Le carnet de stage BLOC 1 - Q1
- Le fascicule "Préparation et programmes - mode d'emploi"

Une bibliographie plus complète sera donnée dans le cadre du cours.

De nombreuses références sont abordées et citées.

D'autres seront placées sur connected en fonction des besoins et des questions des étudiants.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Des documents de cours fournis en début d'année aux étudiants et placés sur connected. Ceux-ci seront complétés par les notes des étudiants.
- Power Point
- Vidéos
- Présentation d'outils pratiques liés au terrain

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence aux AFP et aux séminaires est obligatoire et conditionne l'accès aux stages.

Cette UE est évaluée selon une épreuve intégrée : évaluation commune AFP et stages au Q1 via un rapport.

Le non respect du code de bonne conduite peut entraîner un échec de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière					
Période d'évaluation	Trv	100			Trv
Trv = Travaux					

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires.

Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).